

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

### COMMUNE DE PAULX

Par arrêté préfectoral en date du 03/12/2015, une consultation du public est prévue à la mairie de PAULX, pendant une période de quatre semaines du 4 janvier 2016 au 1<sup>er</sup> février 2016 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la Sablière GUINGAMP en vue d'exploiter une station de transit, une installation de traitement et une installation de stockage de déchets inertes, sur les terrains abandonnés de la carrière de « La Baubatière » à PAULX ;

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 18 décembre 2015, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de PAULX, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de PAULX, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr](mailto:icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.